

GESTION DES MUSEES

Le musée est une institution culturelle permanente qui a pour mission d'acquérir, d'inventorier, de conserver, de présenter, de mettre en valeur des objets culturels, d'étudier et de diffuser les connaissances s'y rapportant.

Ces objets culturels peuvent être de caractère historique, archéologique, ethnographique, artistique, scientifique ou technique ou ayant toute autre valeur culturelle.

Le musée est principalement chargé de :

- l'acquisition des objets de collection et la mise en oeuvre des moyens visant à l'enrichissement des fonds de musées ;
- l'inventaire de ces objets, l'établissement et la mise à jour des registres et fiches d'inventaire les concernant ;
- la conservation des objets de collection, leur restauration, leur protection contre toute atteinte, et la mise en oeuvre des mesures utiles pour assurer leur sécurité ;
- la présentation de ces objets de collection, de manière à mettre en valeur leur esthétique, et à en faciliter l'accès et la connaissance au public ;
- l'organisation des activités tendant à la sensibilisation et à la diffusion du savoir-faire existant dans le domaine muséologique.

Notons que le terme de musée a un caractère de présentation d'objets permanents non destinés à la vente. Les recettes du musée proviennent essentiellement des droits d'entrée des visiteurs.

Cependant, des galeries privées d'exposition -vente, peuvent être créées en vue d'offrir à la fois des sujets de présentation et également des produits destinés à la vente.